Études requises pour devenir avocat fiscaliste

Par **clairese**, le **23/06/2017** à **13:44**

Bonjour,

Je rentre en DSGC (diplôme supérieur de comptabilité et gestion) à l'Institut Supérieur d'Études Comptables (institut facultaire de la faculté de droit d'Aix en Provence), je souhaiterais savoir, s'il était possible, après avoir obtenu mon diplôme d'effectuer un cursus en droit afin de devenir avocat fiscaliste.

J'attends vos réponses avec impatience

Cordialement

Claire
Étudiante

Par **Visiteur**, le **23/06/2017** à **13:48**

Bonjour.

Je ne sais pas s'il peut exister des équivalences entre votre école et la fac (j'en doute), mais il vous fait au minimum un M1 en droit privé/droit fiscal des affaires pour tenter l'examen d'entrée à l'école d'avocat.

Par **clairese**, le **23/06/2017** à **14:13**

Merci pour votre réponse, j'irai directement me renseigner auprès de ma fac. Des personnes ayant obtenu le DESCF (ancien DSCG) dans mon école ont eu la possibilité de bifurquer en master de droit et excercent aujourd'hui le métier d'avocat fiscaliste.
Malheureusement, les diplômes ayant partiellement changé, nous ne savons plus si cela est encore possible.

Par **Xdrv**, le **23/06/2017** à **18:59**

Bonjour Clairese,

Après vous devenez automatiquement avocat au bout de 8 ans (il me semble) d'exercice en tant que juriste d'affaire à condition de prouver que vous étiez bien indépendant et fournissant un réel travail.

Toutefois avec votre diplôme le métier d'administrateur judiciaire est du pain bénit (je ne sais pas si vous connaissez)

Par **Yann**, le **25/06/2017** à **11:50**

Pour devenir fiscaliste, le DJCE est une excellente formation.

Par **Visiteur**, le **25/06/2017** à **13:25**

Personnellement je ne trouve pas ça très moral ce système de passerelle pour devenir avocat, alors qu'il s'agit tout de même d'une profession réglementée.
Maintenant que j'ai un pied dans la pratique, je vois qu'il y a vraiment de tout parmi les juristes...

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/06/2017** à **13:40**

Bonjour

[citation] Après vous devenez automatiquement avocat au bout de 8 ans (il me semble) d'exercice en tant que juriste d'affaire à condition de prouver que vous étiez bien indépendant et fournissant un réel travail. [/citation]

En réalité c'est un peu plus complexe.
[citation] Article 98-1 du Décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat :
Les personnes bénéficiant d'une des dispenses prévues à l'article 98 doivent avoir subi avec succès devant le jury prévu à l'article 69 un examen de contrôle des connaissances en déontologie et réglementation professionnelle.[/citation]

[citation]Personnellement je ne trouve pas ça très moral ce système de passerelle pour devenir avocat, alors qu'il s'agit tout de même d'une profession réglementée. [/citation]

Moi je trouve ça moins choquant que [citation] Les personnes justifiant de huit ans au moins d'exercice de responsabilités publiques les faisant directement participer à l'élaboration de la loi sont dispensées de la formation théorique et pratique et du certificat d'aptitude à la profession d'avocat.[/citation]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

On peut remercier Mme TAUBIRA d'avoir procéder à l'abrogation du décret à l'origine de cette dispense.

Par **Visiteur**, le **25/06/2017** à **13:57**

[citation]En réalité c'est un peu plus complexe.
[citation]Article 98-1 du Décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat :
Les personnes bénéficiant d'une des dispenses prévues à l'article 98 doivent avoir subi avec succès devant le jury prévu à l'article 69 un examen de contrôle des connaissances en déontologie et réglementation professionnelle.[/citation][/citation]

Ah oui c'est rassurant s'il y a quand même un jury pour éviter de laisser passer n'importe qui...

Par **Herodote**, le **25/06/2017** à **14:12**

Bonjour,

Je peux vous assurer qu'il y a de tout dans la profession d'avocat, y compris parmi ceux qui sont passés par l'école de formation, dont l'intérêt, il faut le dire, est assez relatif.

De plus, suite à la fusion des avocats avec les avoués et les conseils, il y a de tout dans la profession d'avocat, y compris des personnes qui ne plaideront jamais, mais qui feront quasi exclusivement du conseil. C'est d'ailleurs le cas des avocats fiscalistes.

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/06/2017** à **15:10**

Certes, mais je trouve qu'il est tout même préférable que l'accès à la profession d'avocat soit au moins soumis à un examen de contrôle des connaissances en déontologie. C'est pour cela que je n'ai rien contre la passerelle des 8 ans pour les professions énumérées à l'article 98 du Décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat. En revanche, j'étais particulièrement choqué par la fameuse passerelle dont pouvait bénéficier nos anciens ministres et parlementaires.

Par **clairese**, le **26/06/2017** à **18:01**

Bonjour,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour toutes vos réponses. Je vais me renseigner sur le

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

DJCE.

Mon désir serait, après l'obtention du DSCG (bac +5), de pouvoir rentrer en M1 de droit des affaires à la faculté de droit (juste avoir les dispenses de la licence de droit pour effectivement rentrer en M1 de droit des affaires).

Mon cursus est la voie royale pour accéder au DEC (expertise comptable). Cependant, il me semble IMPORTANT d'étoffer mes connaissances en droit des affaires. En effet, j'ai beaucoup apprécié travailler le droit des sociétés, droit fiscal, le droit des contrats, social...

Par ailleurs, lorsque j'étais en 2ème année de DCG, j'ai aidé un ami qui était en M1 de droit des affaires en comptabilité générale et en comptabilité analytique (énorme partie de leur programme). J'ai donc pu apprécier les matières dispensées en M1 de droit des affaires.

J'ai toujours voulu devenir expert-comptable MAIS m'étant prise de passion pour le droit au cours de mon cursus, j'aimerais accéder aux cours de droit des af de la fac pour avoir de solides connaissances qui seront à la fois utiles pour l'EC et le CAC (si je décide de poursuivre dans cette voie) ou alors pour faire un autre métier (avocat fiscaliste ; pourquoi pas??).

J'ai conscience que n'est pas avocat qui veut et que cela peut paraître étrange qu'un comptable veuille accéder à la faculté de droit, mais je me renseigne simplement sur toutes les possibilités qui s'ouvrent à moi.

Bien cordialement

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/06/2017** à **08:28**

Bonjour

[citation] cela peut paraître étrange qu'un comptable veuille accéder à la faculté de droit [/citation]

Pas du tout. Dans ma promotion de M2 droit des affaires il y avait une ancienne comptable et une ancienne gestionnaire de patrimoine

Par **joaquin**, le **27/06/2017** à **11:52**

Bonjour,

Je viens moi même du secteur comptable (diplômé d'expertise comptable). Mon expérience remonte à loin, mais je peux tout de même vous en donner un petit aperçu :
diplômé d'expertise comptable en 1989, je me suis intéressé au droit, car dans mon cursus d'expertise comptable, j'ai eu beaucoup de matières en droit. J'ai donc fait une demande au président de l'université de Grenoble (Mendès France) pour passer directement une licence, ce qui m'a été accordé. A l'époque, il y avait un DEUG qui correspond aujourd'hui à une

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

licence 2. J'ai donc passé une licence et une maitrise en droit des affaires dans cette université. Par contre, je n'ai pas pu continuer pour des raisons personnelles.

Cordialement
JG

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/06/2017** à **13:05**

@ joaquin : C'est quand même un beau parcours !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés